

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1236/5G/ESJS portant mise à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse d'institutrices du cadre métropolitain.

n° 1236/5G/ESJS

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication

16 octobre 1970

Numéro JO

n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro

10 novembre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Sont mises à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse 2: -Mme Mir, née Peyron Andrée Renée, institutrice du cadre polaitin de 8° échelon, du département de la Gironde ; -Mme Reb, née Clotilde Marie-Thérèse, institutrice du cadre métropolitain, 9° échelon, du département de la Moselle; -Mme Rouvroy, née Bombard Jacqueline, institutrice du cadre métropolitain de 8° échelon, du département de la Sarthe ; -Thibaud, née Dutertre Lucette, institutrice du cadre métropolitain de 2e échelon, du département du Morbihan. La dépense résultant de la présente décision est imputable ou budeet local.